

Échos du Conseil de Ville

Lors de sa séance du 30 mai 2022, le Conseil de Ville:



A ACCEPTÉ:

- la réorganisation du groupe de travail «Energie»;
- l'arrêté relatif à l'adoption du «Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE)»;
- la motion de M^{me} Danila Sauvain (PSA) intitulée: «Un banc de l'amitié pour combattre l'isolement et prévenir le harcèlement scolaire»;
- sous la forme du postulat, la motion du PCSI relative au catalogue des prestations de l'administration communale;
- la motion PDC intitulée: «Révision du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Moutier».

A NOMMÉ:

- Muriel Pelletier, membre de la Commission scolaire, en remplacement de Michaela Della.

A ÉLU:

- Virginie Simonin à la fonction d'adjointe au Chancelier, pour la législature 2023-2026;
- Christian Vaquin à la fonction de Chancelier municipal pour la législature 2023-2026.

A PRIS CONNAISSANCE:

- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir relative à la culture du chanvre dans les locaux de la verrerie;
- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PCSI intitulée: «CRISM – Sécurité des Prévôtois jusqu'au transfert»;
- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir relative à l'engagement du Gouvernement jurassien;
- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Marina Zuber (PSA) relative à l'analyse de l'égalité salariale entre femmes et hommes à la Municipalité de Moutier;

- de la réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative à la perte d'eau journalière à la piscine;
- du développement de la motion de Léonard Paget intitulée: «Pour plus d'autonomie énergétique, développement d'une nouvelle centrale solaire sur les toits communaux»;
- du développement de l'interpellation de Léonard Paget intitulée: «L'utilisation de termes sexistes dans l'administration communale n'est pas tolérable»;
- du développement de la motion du RPJ portant sur l'organisation d'une journée citoyenne de nettoyage à Moutier.

N.B. La séance du Conseil de Ville initialement prévue le lundi 27 juin 2022 est reportée au lundi 4 juillet 2022.

Virginie Simonin
Adjointe au Chancelier

Sept membres du Conseil de Ville vont intégrer une commission parlementaire jurassienne

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de moutier.ch, un point sera fait avec le chargé de projet.

Certains d'entre vous auront peut-être déjà entendu parler de la «Commission parlementaire spéciale mixte dédiée à l'accueil de Moutier». Derrière cet intitulé très protocolaire – appelons-là «Commission Moutier», ce sera plus simple – se cache pourtant un outil démocratique décisif pour l'avenir de Moutier dans la République et Canton du Jura.

Composée de sept membres du Parlement jurassien, la «Commission Moutier» sera aussi et surtout composée d'autant de représentants du Conseil de Ville de Moutier. Les autorités jurassiennes ont en effet unanimement admis

que l'implication d'élus prévôtois dans la préparation des grands axes politiques liés à l'accueil de Moutier était indispensable. Le Parlement jurassien a même modifié la loi qui régit son fonctionnement pour cela!

Alors concrètement, quel sera le rôle joué par cette commission? Elle aura pour mandat d'examiner les accords intercantonaux, notamment le Concordat, ainsi que les modifications constitutionnelles et légales liées au transfert de la commune de Moutier avant leur traitement par le plénum. En d'autres termes, elle contribuera à définir les éléments

les plus importants qui doivent assurer à la ville de Moutier et au canton qui nous accueille un transfert tout en douceur. Ainsi, la «Commission Moutier» livrera son préavis sur les sujets soumis au Parlement jurassien. Les sept représentants de Moutier auront ainsi tout le loisir d'être entendus dans le cadre des débats.

Notons encore que le Conseil de Ville de Moutier désignera ses sept membres, issus de toutes les formations politiques, ainsi que les remplaçants, lors de sa séance du 4 juillet 2022. Les travaux devraient commencer dès la rentrée.

Patrick Cerf
Chef de projet «Transfert de Moutier dans le Jura»